

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL225

présenté par

Mme Crozon, M. Binet, Mme Untermaier et Mme Huillier

ARTICLE 20

A l'alinéa 63, avant les mots « le renouvellement général des conseils municipaux », insérer les mots « la première installation de la Métropole de Lyon et »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Métropole de Lyon ne sera pas installée dans les six mois qui suivent le prochain renouvellement des conseils municipaux, en mars 2014. Par conséquent, la rédaction actuelle de cet article ne permettrait pas de réunir la conférence métropolitaine avant 2020.
Cet amendement permet de corriger cette erreur.